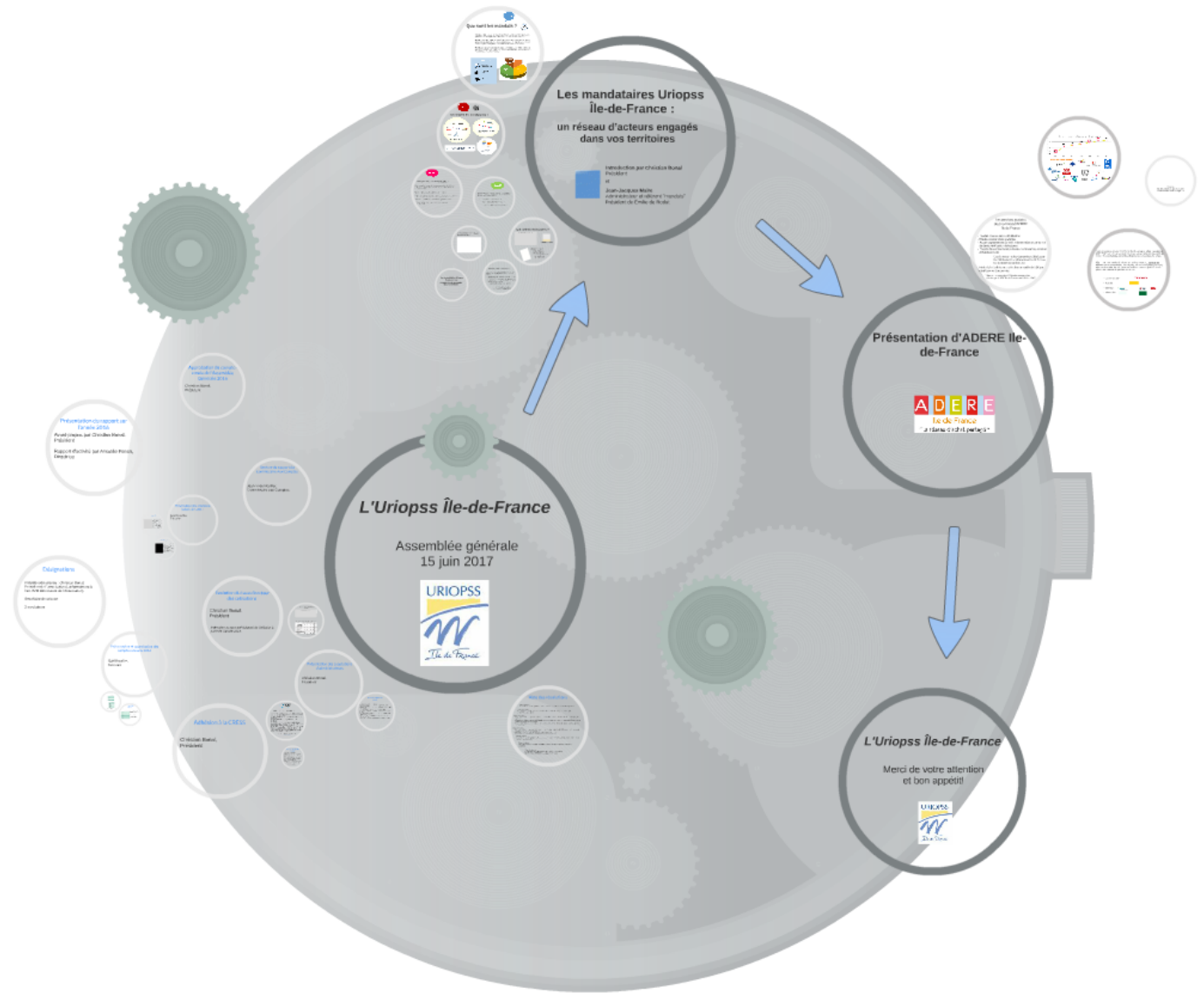




L'Uriopss Île-de-France

Assemblée générale
15 juin 2017

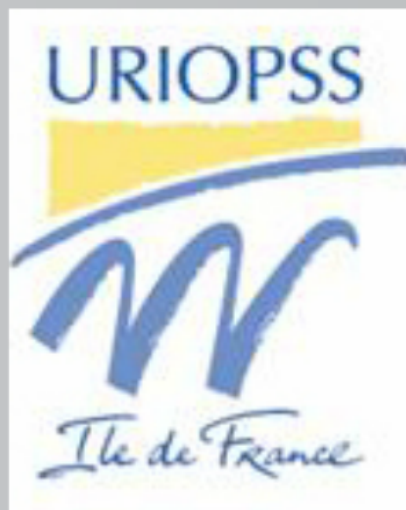


Tableau synthétique des données financières (en milliers d'euros)

Indicateur	2016	2015	2014	2013	2012
Produit net	100	100	100	100	100
Charges nettes	80	80	80	80	80
Excédent net	20	20	20	20	20

Présentation des cooptations
d'administrateurs

Christian Bonal,
Président

Prezi

Ordre du jour :

9h00 – 11h10 : Temps statutaire :

- Désignations
- Procès-verbal de l'Assemblée Générale 2016
- Présentation du rapport sur l'année 2016
- Présentation et approbation des comptes annuels
- Lecture du rapport du Commissaire Aux Comptes
- Présentation des prévisions budgétaires 2017
- Évolution du taux directeur des cotisations à compter de 2018
- Présentation des cooptations d'administrateurs
- Adhésion à la CRESS

11h10 – 11h25 : Pause

11h25 – 12h05 : Les mandataires : un réseau d'acteurs engagés

12h05 – 12h15 : Présentation d'ADERE Île-de-France

Désignations

Président de séance : Christian Bonal,
Président de l'association (conformément à
l'art.XVIII des statuts de l'Association)

Secrétaire de séance

2 scrutateurs

Approbation du compte- rendu de l'Assemblée Générale 2016

Christian Bonal,
Président

Présentation du rapport sur l'année 2016

Avant-propos par Christian Bonal,
Président

Rapport d'activité par Amaëlle Penon,
Directrice

2016

aura été, pour l'Uriopss Île-de-France, une année de dynamique affirmée dans les champs d'activité sanitaire, médico-social et social.

La mobilisation des énergies des associations formant notre réseau est une préoccupation constante. Elle s'organise à l'appui de valeurs fortes ancrées sur un projet sociétal ouvert.

Les questions de santé et de protection sociale sont et seront de plus en plus présentes dans le débat national. Une majorité de concitoyens et d'associations sont préoccupés par l'avenue d'un système de prise en charge et de soins (care et cure) jugée pourtant de qualité. Financement, accès aux soins, protection sociale sont alors des enjeux clés.

Face aux progrès technologiques, au vieillissement, aux défis sociaux actuels (habitat, migrants...), chaque initiative est la bienvenue et chacun euro doit être dépensé utilement.

Par notre positionnement, nous savons que l'Etat, seul, ne peut pas tout. Des élus locaux, des professionnels de santé, des acteurs œuvrant quotidiennement dans les territoires, au plus près des réalités, font le pari de l'innovation, de la solidarité et de la qualité des prises en charge. Les associations sont le fer de lance de ce mouvement.

L'Uriopss a une place stratégique pour faire avancer les droits des personnes et aider les associations.

Elle démontre que les associations savent faire preuve de résilience et d'adaptation en continu.

Notre société doit inclure de mieux en mieux les personnes âgées, malades, en situation de handicap, les exclus de toute nature et les enfants, adolescents en situation difficile. C'est avec une dynamique et une disponibilité de chaque instant tournées vers nos secteurs d'activité que nous envisageons avec confiance un avenir de plus en plus construit pour et par les associations elles-mêmes.



Chiffres clés

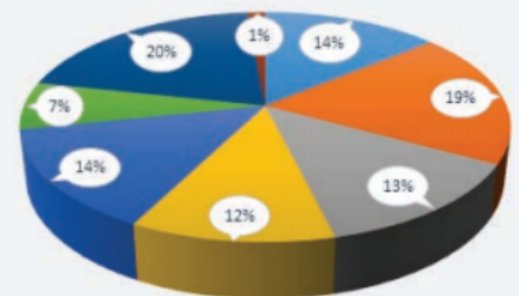
L'Uriopss Île-de-France c'est :

- Plus de 20 événements par an
- Près de 500 associations, fondations et mutuelles adhérentes
- Près de 150 mandats dans les principales institutions franciliennes de l'ESS, la santé et les solidarités

Pour répondre au mieux aux attentes de ses adhérents ,
l'Uriopss Île-de-France a créé deux nouvelles commissions
en 2016 :

- La commission Systèmes d'Information
- La commission Directeurs Administratifs et Financiers

Répartition des adhérents par secteur d'activité



- Lutte contre les exclusions
- Adultes en situation de handicap
- Enfants en situation de handicap
- Personnes âgées
- Protection de l'enfance
- Santé

Une communication professionnalisée

Une modernisation des outils de communication avec :

- Une page Facebook, LinkedIn



LinkedIn

- Une brochure service moderne et étoffée
- Une nouvelle plaquette institutionnelle



Une meilleure visibilité

- Le développement des relations presse
- Une multiplication du nombre d'abonnés Twitter



Des événements d'une nouvelle ampleur

Des rencontres interfédérales :

- Réseau de réflexion éthique handicaps et société
- Matinale "Prise en charge d'enfant porteur de handicap par la protection de l'enfance"
- Rencontres relatives au report du paiement de l'Aide Sociale Légale en Essonne

8 rencontres territoriales

Une journée d'étude Sérafin réunissant près de 200 personnes

La Journée de Rentrée Sociale : plus de 400 participants, des intervenants institutionnels de haut rang



Au total, sur l'année 2016, les événements de l'Uriopss Île-de-France ont rassemblé près de
2000 participants

Adoption du projet stratégique 2017-2020

4 orientations ont été mises en avant :

- 1 Co-construire avec les adhérents du réseau Uniopss-Uriopss une représentation politique nourrie d'un positionnement engagé,
- 2 S'appuyer sur la relation de proximité et de confiance avec les adhérents pour co-construire une offre de services pertinente,
- 3 Favoriser des coopérations sur les territoires et les promouvoir,
- 4 Renforcer la performance des alliances interfédérales et les complémentarités au service des adhérents.



Temps forts de l'année 2016 :

Les projets

Le projet interbranche EDEC

Coordonné par l'Uriopss, en partenariat avec Unifaf et Uniformation, il est articulé autour de 3 actions :

- La formation des professionnels de l'accompagnement de niveau V et infra V,
- Le développement d'un sentiment d'appartenance au projet et la dissémination de l'action, via la formation et le suivi de tuteurs référents,
- La mise en place d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences territoriale entre établissements et services participants à l'opération.

Référent : Jean-Raphaël Loire, conseiller technique en charge de l'accompagnement

Le Service Civique



L'Uriopss a mis en place un dispositif d'accompagnement sur mesure pour les adhérents qui désirent accueillir des volontaires en service civique dans leurs établissements ou services.

En 2016, 27 établissements et services ont accueilli 32 volontaires pour des missions d'une durée de 8 mois, principalement sur des missions de solidarité.

Référente : Laureline Delsart, chargée de mission mobilisation territoriale du réseau

Le Centre de Médiation Conventionnelle

Lancé lors de la Journée de Rentrée Sociale 2016, il poursuit 3 objectifs :



- Sensibiliser les acteurs à la médiation conventionnelle
- Proposer une prestation de médiation adaptée à la demande des personnes et des organisations non lucratives
- Compléter les formations des médiateurs avec les spécificités de l'ESS.

Pour en savoir plus, consulter le site dédié :
www.centremediation-uriopss.net/

Référente : Sabine Esnault, conseillère technique RH-Vie associative

Le Réseau de Réflexion Éthique Handicaps et Société (REHS)

Lancé en février 2016 en partenariat avec la FEHAP Île-de-France et l'Espace Éthique d'Île-de-France, le REHS a réuni plus de 70 personnes lors de la première rencontre. Il a pour objectif de renforcer les professionnels dans leur action auprès des personnes et d'avoir une démarche publique et politique d'interpellation des décideurs. Il est ouvert à tous, professionnels comme usagers.

Référente : Anne Lepicard, conseillère technique Personnes Agées/Personnes Handicapées

L'évolution de l'offre de services

Dans un souci constant d'apporter des solutions au plus proche des problématiques et questionnements de ses adhérents, l'Uriopss Île-de-France renouvelle régulièrement son offre de services avec :



- Une **refonte de l'offre de formation**. Pour cela 4 groupes de travail ont été mis en place. Ils ont permis d'initier une démarche qualité dans le réseau, de créer un tronc commun de formations et d'harmoniser l'identité visuelle des supports Uniopss-Uriopss, affirmant l'existence d'une identité commune
- Une **diversification de l'offre d'accompagnement** qui comprend désormais des "**packs**", véritables solutions tout-en-un; des **séminaires** à destination des professionnels d'encadrement et de direction (CPOM, Sérafin-PH...)
- La poursuite des **accompagnements collectifs et pluripartites**, en lien avec les autorités de tarification

Le Club des Partenaires

Les membres du Club des Partenaires sont parties prenantes de l'ensemble de l'offre de services proposé aux adhérents de l'Uriopss.

Leurs actions :

- Animer des formations
- Animer et participer à la co-conception des Matinales et Journées d'Étude
- Intervenir lors des Rencontres Territoriales
- Apporter expertises et soutien financier aux projets portés par les adhérents
- Apporter leur soutien aux projets de l'Uriopss au bénéfice des associations et des personnes qu'elles accompagnent



Les membres du Club des Partenaires au 31 décembre 2016

Présentation et approbation des comptes annuels 2016

Gaël Escaffre,
Trésorier

Bilan : présentation de l'actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/16	Net au 31/12/15
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Autres immob. incorporelles / Avances et	33 525	33 525		
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	432 850	417 550	15 301	21 834
Immobilisations financières				
TIAP & autres titres immobilisés	31		31	31
Prêts	810		810	
Autres immobilisations financières	31 086		31 086	31 086
ACTIF IMMOBILISE	498 301	451 074	47 227	52 951
Stocks				
Avances et acomptes versés sur comman				1 080
Créances				
Usagers et comptes rattachés	341 854	170 264	171 590	103 723
Autres créances	154 417		154 417	96 399
Divers				
Valeurs mobilières de placement	2 501		2 501	2 501
Disponibilités	107 322		107 322	172 818
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	10 784		10 784	12 692
ACTIF CIRCULANT	616 879	170 264	446 615	389 214
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	1 115 180	621 338	493 842	442 165

Bilan : présentation du passif

	Net au 31/12/16	Net au 31/12/15
PASSIF		
Fonds associatifs		
Réserves statutaires ou contractuelles	693 342	693 342
Report à nouveau	-830 037	-881 061
RESULTAT DE L'EXERCICE	41 220	51 024
Subventions d'investissement		316
FONDS PROPRES	-95 474	-136 378
Autres fonds propres		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	2 724	
Provisions pour charges	31 981	42 514
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	34 705	42 514
Fonds dédiés		
FONDS DEDIES		
Dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		105 041
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		105 041
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	281 710	266 569
Dettes fiscales et sociales	142 097	144 472
Autres dettes	23 243	19 947
Produits constatés d'avance	107 561	
DETTES	554 612	536 029
Comptes de régularisation		
COMPTES DE REGULARISATION		
TOTAL DU PASSIF	493 842	442 165

Reconstitution progressive des fonds propres. Ils passent de -136 k€ en 2015 à - 95k€ en 2016



Le compte de résultat

136 k€ en

	Du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	Du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois	Variation absolue (montant)	Variation absolue (%)
Prestations	531 709	466 076	65 633	14,08
Produits des activités annexes	18 365	10 420	7 945	76,24
Subventions d'exploitation	103 380	121 023	-17 642	-14,58
Reprises et Transferts de charge	111 215	113 132	-1 917	-1,69
Autres produits	24 749		24 749	
Cotisations	1 267 455	1 321 900	-54 444	-4,12
Produits d'exploitation	2 056 873	2 032 551	24 322	1,20
Autres achats non stockés	20 710	16 665	4 045	24,27
Charges externes	686 882	751 081	-64 199	-8,55
Impôts et taxes	53 187	57 513	-4 326	-7,52
Salaires et Traitements	632 442	684 240	-51 798	-7,57
Charges sociales	311 507	308 772	2 735	0,89
Amortissements et provisions	126 532	160 205	-33 674	-21,02
Autres charges	191 742	4 488	187 254	NS
Charges d'exploitation	2 023 002	1 982 966	40 037	2,02
RESULTAT D'EXPLOITATION	33 871	49 585	-15 715	-31,69
Charges financières	1 032	4 162	-3 130	-75,21
Résultat financier	-1 032	-4 162	3 130	-75,21
RESULTAT COURANT	32 839	45 423	-12 585	-27,70
Produits exceptionnels	13 231	18 943	-5 711	-30,15
Charges exceptionnelles	4 850	13 342	-8 492	-63,65
Résultat exceptionnel	8 381	5 601	2 780	49,63
EXCEDENT OU PERTE	41 220	51 024	-9 805	-19,22

Les produits

- Confirmation du retour à l'équilibre amorcé en 2015 et reconstruction des fonds propres, avec un excédent de 41220€
- Légère progression des produits d'exploitation (+1,2%), provenant pour 85% des adhérents (cotisations et services rendus)
- Diminution des cotisations appelées et versées en 2016, hors abonnement Union Sociale (-3,27%)
- Fort impact de la réforme de la formation professionnelles continue sur l'activité formation : formation intra et inter (-40%)
- Activité soutenue pour les accompagnements et interventions techniques et les événements (+145%)
- Constance progression des partenariats privés, via le Club des Partenaires (+9,6%)
- Baisse des subventions publiques (-33,3%)

Les charges

- Efforts pour la réduction des dépenses de personnel depuis 2014 : diminution de 5% par rapport à 2015, et diminution de 30,5% par rapport à 2014
- Renforcement du bénévolat de compétence, avec une augmentation de 46% du temps « bénévole »
- Augmentation du poste services extérieurs, liée aux honoraires pour les interventions techniques, pour la création du Centre de Médiation Conventionnelle, et pour la gestion interne de l'Uriopss

	Du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	Du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois	Variation absolue (montant)	Variation absolue (%)
Prestations	531 709	466 076	65 633	14,08
Produits des activités annexes	18 365	10 420	7 945	76,24
Subventions d'exploitation	103 380	121 023	-17 642	-14,58
Reprises et Transferts de charge	111 215	113 132	-1 917	-1,69
Autres produits	24 749		24 749	
Cotisations	1 267 455	1 321 900	-54 444	-4,12
Produits d'exploitation	2 056 873	2 032 551	24 322	1,20
Autres achats non stockés	20 710	16 665	4 045	24,27
Charges externes	686 882	751 081	-64 199	-8,55
Impôts et taxes	53 187	57 513	-4 326	-7,52
Salaires et Traitements	632 442	684 240	-51 798	-7,57
Charges sociales	311 507	308 772	2 735	0,89
Amortissements et provisions	126 532	160 205	-33 674	-21,02
Autres charges	191 742	4 488	187 254	NS
Charges d'exploitation	2 023 002	1 982 966	40 037	2,02
RESULTAT D'EXPLOITATION	33 871	49 585	-15 715	-31,69
Charges financières	1 032	4 162	-3 130	-75,21
Résultat financier	-1 032	-4 162	3 130	-75,21
RESULTAT COURANT	32 839	45 423	-12 585	-27,70
Produits exceptionnels	13 231	18 943	-5 711	-30,15
Charges exceptionnelles	4 850	13 342	-8 492	-63,65
Résultat exceptionnel	8 381	5 601	2 780	49,63
EXCEDENT OU PERTE	41 220	51 024	-9 805	-19,22

Les produits

- Confirmation du retour à l'équilibre amorcé en 2015 et reconstruction des fonds propres, avec un excédent de 41220€
- Légère progression des produits d'exploitation (+1,2%), provenant pour 85% des adhérents (cotisations et services rendus)
- Diminution des cotisations appelées et versées en 2016, hors abonnement Union Sociale (-3,27%)
- Fort impact de la réforme de la formation professionnelles continue sur l'activité formation : formation intra et inter (-40%)
- Activité soutenue pour les accompagnements et interventions techniques et les événements (+145%)
- Constance progression des partenariats privés, via le Club des Partenaires (+9,6%)
- Baisse des subventions publiques (-33,3%)

Les charges

- Efforts pour la réduction des dépenses de personnel depuis 2014 : diminution de 5% par rapport à 2015, et diminution de 30,5% par rapport à 2014
- Renforcement du bénévolat de compétence, avec une augmentation de 46% du temps « bénévole »
- Augmentation du poste services extérieurs, liée aux honoraires pour les interventions techniques, pour la création du Centre de Médiation Conventionnelle, et pour la gestion interne de l'Uriopss

Lecture du rapport du Commissaire Aux Comptes

Jean-Yves Mariller,
Commissaire aux Comptes

Présentation des prévisions budgétaires 2017

Gaël Escaffre,
Trésorier

aux cotisations appelées
et fixé à 1%. Une
s » a été budgétée à
relé,
e de rentrée sociale (74
nscriptions et pour
du « club des

ales (37 k€)
aux formations inter (25
0 k€), et augmentation
rapport au réalisé 2016

tre de Médiation
en d'accompagnements

vice Civique (29,5 k€)

arivées, notamment du
par la DIRECCTE (46 k€).

Les charges



Les charges budgétées à la gestion courante de l'Unipops ont été
évaluées au regard des charges constatées sur l'année 2015 et
2016.
Les éléments significatifs concernant les charges sont les suivants :

283 820

PRODUITS	Budget 2017
PRESTATIONS DE SERVICES	551 010
Dont Ventes de produits finis (dont abonnement Union sociale et doc conjoncturel)	60 470
Dont Evènements (inscriptions)	74 950
Dont Etudes	192 040
Dont Prestations de services	214 550
Dont Prestations annexes (dont location stands Uriopss JRS)	9 000
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	152 350
Dont Subventions publiques	56 250
Dont Subventions publiques FSE	0
Dont Subventions privées (y compris club des Partenaires)	96 100
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 230 000
Dont Jetons de présence	14 000
Dont Cotisations	1 216 000
PRODUITS FINANCIERS	0
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0
REPRISES SUR AMORT., DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	0
TRANSFERTS DE CHARGES	0
TOTAUX PRODUITS	1 933 360

- Augmentation des recettes liées aux cotisations appelées par l'application du taux directeur fixé à 1%. Une provision pour risque « d'impayés » a été budgétée à hauteur de 2,6% du montant appelé.
- Produits attendus pour la journée de rentrée sociale (74 k€) financés pour moitié par les inscriptions et pour l'autre moitié par les partenaires du « club des partenaires »
- Produits attendus pour les matinales (37 k€)
- Prudence dans les recettes liées aux formations inter (25 k€) et les accompagnements (160 k€), et augmentation prévue des formations intra par rapport au réalisé 2016 (160 k€).
- Concrétisation du projet de Centre de Médiation Conventionnelle par la réalisation d'accompagnements (32 k€)
- Poursuite du déploiement du Service Civique (29,5 k€)
- Augmentation des subventions privées, notamment du « Club des partenaires » (85 k€)
- Cofinancement du projet EDEC par la DIRECCTE (46 k€).

CHARGES	Budget 2017
ACHATS	34 920
SERVICES EXTERIEURS	283 820
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	386 560
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	0
CHARGES DE PERSONNEL	996 760
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (dont cotisations Uniopss et abonnement Union	190 260
CHARGES FINANCIERES	400
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0
DOTATIONS AUX AMORT., DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	40 640
TOTAUX CHARGES	1 933 360

Les charges relatives à la gestion courante de l'Uriopss ont été évaluées au regard des charges constatées sur l'année 2015 et 2016.

Les éléments significatifs concernant le charges sont les suivants :

- Les honoraires administratifs prennent en compte l'externalisation des opérations comptables, et l'accompagnement en droit social
- Les frais de personnel s'alignent sur le réalisé 2016
- La cotisation UNIOPSS est en légère hausse de 7% par rapport à 2016, compte-tenu de la hausse des recettes 2015 servant de base de référence de calcul pour la cotisation UNIOPSS

Les charges variables liées aux formations sont évaluées au prorata de l'activité, les charges liées aux manifestations sont évaluées à l'équilibre des ressources budgétées.

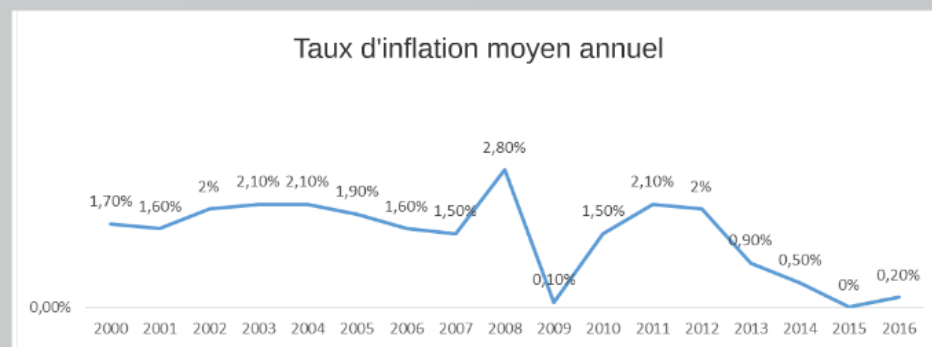
Baisse significative de la dotation aux amortissements (8k€) liée à la fin de l'amortissement des travaux d'agencement des locaux en 2016.

Évolution du taux directeur des cotisations

Christian Bonal,
Président

*Indexation au taux prévisionnel de l'inflation à
partir de l'année 2018.*

Depuis 2000, le taux d'inflation a évolué entre
0% et 2,8%



Exemple de l'évolution du montant des cotisations* sur la base d'une
inflation de 0,2% et 2,8% (selon les barèmes appliqués en 2017)

	Barème A	Barème B	Barème C	Barème D	Barème E
Montant de la cotisation minimum en 2017 (à multiplier par le nombre de places ou d'ETP)	608	607	395	263	330
Montant de la cotisation minimum en considérant un taux d'inflation de 0,2%	609,22	608,21	395,79	263,53	330,66
Augmentation de la cotisation	1,22	1,21	0,79	0,53	0,66
Montant de la cotisation minimum en considérant un taux d'inflation de 2,8%	625,02	624	406,06	270,36	339,24
Augmentation de la cotisation	17,02	17	11,06	7,36	9,24

* Montants exprimés en Euros

Présentation des cooptations d'administrateurs

Christian Bonal,
Président

Ont été cooptés
en 2011

- Monsieur Franck CALDERINI en remplacement de Monsieur LAPORTE – Coallia
- Danielle DEPAUX, en remplacement de Monsieur LAPORTE – Ile-de-France
- Monsieur Bruno EGRON en tant que représentant de la Région Ile-de-France
- Monsieur Loïc GILBERT en remplacement de Monsieur ADAPT
- Monsieur François MARTIN en remplacement de Monsieur LAIRE – Apprentis d'Auteuil
- Jean-Luc MOULY, en remplacement de Monsieur SECOURS Catholique
- Patricia SITRUK, en remplacement de Monsieur SECOURS Catholique

Ont été cooptés en 2016...

- Monsieur Franck CALDERINI en remplacement de Patrick LAPORTE – Coallia
- Danielle DEPAUX, en remplacement d'Hélène RIPOLLI - Urapei Ile-de-France
- Monsieur Bruno EGRON en tant que personne qualifiée
- Monsieur Loïc GILBERT en remplacement de Jocelyn MELI – ADAPT
- Monsieur François MARTIN en remplacement d'Isabelle DAVID-LAIRE – Apprentis d'Auteuil
- Jean-Luc MOULY, en remplacement d'Hervé du SOUICH - Secours Catholique
- Patricia SITRUK, en remplacement de Francis NEHER - OSE

Adhésion à la CRESS

Christian Bonal,
Président



Les missions qui lui sont c

- 1°La représentation auprès d
- l'économie sociale et solidaire
- 2°L'appui à la création, au dév
- entreprises ;
- 3°L'appui à la formation des c
- entreprises ;
- 4°La contribution à la collecte
- disposition des données écon
- entreprises de l'économie soc
- 5°L'information des entrepris
- l'économie sociale et solidaire
- liens avec les entreprises du s
- États membres de l'Union eur

Article II des statuts
www.cci.fr

La C
dév
Elle
pour
Elle
et ce
dans
Elle
dév

Les missions qui lui sont conférées par la loi :

- 1° La représentation auprès des pouvoirs publics des intérêts de l'économie sociale et solidaire ;
- 2° L'appui à la création, au développement et au maintien des entreprises ;
- 3° L'appui à la formation des dirigeants et des salariés des entreprises ;
- 4° La contribution à la collecte, à l'exploitation et à la mise à disposition des données économiques et sociales relatives aux entreprises de l'économie sociale et solidaire ;
- 5° L'information des entreprises sur la dimension européenne de l'économie sociale et solidaire et l'appui à l'établissement de liens avec les entreprises du secteur établies dans les autres États membres de l'Union européenne.

*Article II des statuts de la CRESS, disponibles sur
www.cressidf.org*

Pourquoi adhérer à la CRESS ?

La CRESS assure la **promotion** et le **développement** de l'ESS sur le territoire régional. Elle **représente** les acteurs de l'ESS auprès des pouvoirs publics.

Elle tient à jour **la liste des entreprises de l'ESS** et centralise les données, études et statistiques, dans **l'observatoire régional** ESS qu'elle pilote. Elle contribue à la **création et au développement** des structures ESS, au plan local.

Cotisation gratuite pour tous les adhérents Uriopss IDF qui souhaitent adhérer à la CRESS via le réseau (soit une économie de **200€ minimum**)

Vote des résolutions

1ère résolution :

L'Assemblée Générale approuve le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 23 juin 2016.

2ème résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la présentation de l'avant propos et le rapport d'activité 2016, les approuve.

3ème résolution :

- L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport financier et celui du Commissaire aux Comptes, les approuve.
- L'Assemblée Générale constate sur l'exercice 2016 un excédent de 41 220 €, et approuve l'affectation de cet excédent au poste report à nouveau.
- L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserves au Conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice 2016.

4ème résolution :

- L'Assemblée Générale confirme la décision du conseil d'administration du 24/11/2016 ayant fixé l'évolution du taux directeur des cotisations 2017 à 1%.
- L'Assemblée Générale approuve le budget 2017 présenté en équilibre.

5ème Résolution :

L'Assemblée Générale approuve la décision d'indexer le taux directeur des cotisations au taux prévisionnel d'inflation à compter de 2018.

6ème résolution:

L'assemblée Générale ratifie les cooptations des administrateurs intervenues depuis le 23/06/2016.

7ème résolution :

L'Assemblée Générale approuve que l'Uriopss Ile-de-France représente ses adhérents à la CRESS Île-de-France.

Que sont les mandats ?



Instance : tout lieu où l'Uriopss Île-de-France est représentée que ce soit politiquement, techniquement ou les deux et sur les différents territoires.

Mandat : acte par lequel l'Uriopss Île-de-France donne pouvoir à un tiers – personnes physique (titulaire ou suppléante) pour la représenter dans une instance. Il peut y avoir plusieurs mandats au sein d'une même instance.

Mandataire : personne physique occupant un mandat au sein d'une instance au nom de l'Uriopss Île-de-France. Un même mandataire peut occuper plusieurs mandats dans différentes instances.

LES CHIFFRES CLÉS

154 mandats
Membres de l'Uriopss

80 mandats
Membres de l'Uriopss

100 mandataires
Membres de l'Uriopss



Répartition des mandats par territoire

Qui sont les mandataires ?



Les mandataires sont des personnes physiques ou morales qui sont mandatées par l'Uriopss Île-de-France pour représenter celle-ci dans une instance.

Le mandat est un acte juridique qui confère à la personne mandatée le pouvoir de représenter l'Uriopss Île-de-France dans une instance.

Le mandat est un acte juridique qui confère à la personne mandatée le pouvoir de représenter l'Uriopss Île-de-France dans une instance.

Le mandat est un acte juridique qui confère à la personne mandatée le pouvoir de représenter l'Uriopss Île-de-France dans une instance.

Le mandat est un acte juridique qui confère à la personne mandatée le pouvoir de représenter l'Uriopss Île-de-France dans une instance.

Le mandat est un acte juridique qui confère à la personne mandatée le pouvoir de représenter l'Uriopss Île-de-France dans une instance.

Le mandat est un acte juridique qui confère à la personne mandatée le pouvoir de représenter l'Uriopss Île-de-France dans une instance.

Le mandat est un acte juridique qui confère à la personne mandatée le pouvoir de représenter l'Uriopss Île-de-France dans une instance.

Le mandat est un acte juridique qui confère à la personne mandatée le pouvoir de représenter l'Uriopss Île-de-France dans une instance.

Le mandat est un acte juridique qui confère à la personne mandatée le pouvoir de représenter l'Uriopss Île-de-France dans une instance.

Le mandat est un acte juridique qui confère à la personne mandatée le pouvoir de représenter l'Uriopss Île-de-France dans une instance.

Le mandat est un acte juridique qui confère à la personne mandatée le pouvoir de représenter l'Uriopss Île-de-France dans une instance.

Le mandat est un acte juridique qui confère à la personne mandatée le pouvoir de représenter l'Uriopss Île-de-France dans une instance.

Le mandat est un acte juridique qui confère à la personne mandatée le pouvoir de représenter l'Uriopss Île-de-France dans une instance.

Le mandat est un acte juridique qui confère à la personne mandatée le pouvoir de représenter l'Uriopss Île-de-France dans une instance.

Le mandat est un acte juridique qui confère à la personne mandatée le pouvoir de représenter l'Uriopss Île-de-France dans une instance.

Le mandat est un acte juridique qui confère à la personne mandatée le pouvoir de représenter l'Uriopss Île-de-France dans une instance.

Le mandat est un acte juridique qui confère à la personne mandatée le pouvoir de représenter l'Uriopss Île-de-France dans une instance.

Le mandat est un acte juridique qui confère à la personne mandatée le pouvoir de représenter l'Uriopss Île-de-France dans une instance.

Le mandat est un acte juridique qui confère à la personne mandatée le pouvoir de représenter l'Uriopss Île-de-France dans une instance.

Le mandat est un acte juridique qui confère à la personne mandatée le pouvoir de représenter l'Uriopss Île-de-France dans une instance.

Le mandat est un acte juridique qui confère à la personne mandatée le pouvoir de représenter l'Uriopss Île-de-France dans une instance.

Le mandat est un acte juridique qui confère à la personne mandatée le pouvoir de représenter l'Uriopss Île-de-France dans une instance.

Le mandat est un acte juridique qui confère à la personne mandatée le pouvoir de représenter l'Uriopss Île-de-France dans une instance.

Le mandat est un acte juridique qui confère à la personne mandatée le pouvoir de représenter l'Uriopss Île-de-France dans une instance.

Le mandat est un acte juridique qui confère à la personne mandatée le pouvoir de représenter l'Uriopss Île-de-France dans une instance.

Le mandat est un acte juridique qui confère à la personne mandatée le pouvoir de représenter l'Uriopss Île-de-France dans une instance.

Le mandat est un acte juridique qui confère à la personne mandatée le pouvoir de représenter l'Uriopss Île-de-France dans une instance.

Le mandat est un acte juridique qui confère à la personne mandatée le pouvoir de représenter l'Uriopss Île-de-France dans une instance.

Le mandat est un acte juridique qui confère à la personne mandatée le pouvoir de représenter l'Uriopss Île-de-France dans une instance.

Le mandat est un acte juridique qui confère à la personne mandatée le pouvoir de représenter l'Uriopss Île-de-France dans une instance.

Le mandat est un acte juridique qui confère à la personne mandatée le pouvoir de représenter l'Uriopss Île-de-France dans une instance.

Le mandat est un acte juridique qui confère à la personne mandatée le pouvoir de représenter l'Uriopss Île-de-France dans une instance.

Le mandat est un acte juridique qui confère à la personne mandatée le pouvoir de représenter l'Uriopss Île-de-France dans une instance.

Le mandat est un acte juridique qui confère à la personne mandatée le pouvoir de représenter l'Uriopss Île-de-France dans une instance.

Le mandat est un acte juridique qui confère à la personne mandatée le pouvoir de représenter l'Uriopss Île-de-France dans une instance.

Le mandat est un acte juridique qui confère à la personne mandatée le pouvoir de représenter l'Uriopss Île-de-France dans une instance.

Le mandat est un acte juridique qui confère à la personne mandatée le pouvoir de représenter l'Uriopss Île-de-France dans une instance.

Le mandat est un acte juridique qui confère à la personne mandatée le pouvoir de représenter l'Uriopss Île-de-France dans une instance.

Le mandat est un acte juridique qui confère à la personne mandatée le pouvoir de représenter l'Uriopss Île-de-France dans une instance.

Le mandat est un acte juridique qui confère à la personne mandatée le pouvoir de représenter l'Uriopss Île-de-France dans une instance.

Le mandat est un acte juridique qui confère à la personne mandatée le pouvoir de représenter l'Uriopss Île-de-France dans une instance.

Le mandat est un acte juridique qui confère à la personne mandatée le pouvoir de représenter l'Uriopss Île-de-France dans une instance.

Le mandat est un acte juridique qui confère à la personne mandatée le pouvoir de représenter l'Uriopss Île-de-France dans une instance.

Le mandat est un acte juridique qui confère à la personne mandatée le pouvoir de représenter l'Uriopss Île-de-France dans une instance.

Le mandat est un acte juridique qui confère à la personne mandatée le pouvoir de représenter l'Uriopss Île-de-France dans une instance.

Le mandat est un acte juridique qui confère à la personne mandatée le pouvoir de représenter l'Uriopss Île-de-France dans une instance.

Le mandat est un acte juridique qui confère à la personne mandatée le pouvoir de représenter l'Uriopss Île-de-France dans une instance.

Le mandat est un acte juridique qui confère à la personne mandatée le pouvoir de représenter l'Uriopss Île-de-France dans une instance.

Le mandat est un acte juridique qui confère à la personne mandatée le pouvoir de représenter l'Uriopss Île-de-France dans une instance.

Le mandat est un acte juridique qui confère à la personne mandatée le pouvoir de représenter l'Uriopss Île-de-France dans une instance.

Le mandat est un acte juridique qui confère à la personne mandatée le pouvoir de représenter l'Uriopss Île-de-France dans une instance.

Les mandataires Uriopss Île-de-France : un réseau d'acteurs engagés dans vos territoires



Introduction par Christian Bonal
Président

et

Jean-Jacques Maire
Administrateur et référent "mandats"
Président de Émilie de Rodat

Quand ?

Quand l'Uriopss est-elle amenée à rechercher de nouveaux mandataires ?

- À la création de nouvelles instances
- Lors du renouvellement des instances
- En cas de démission d'un mandataire

Qui ?

Qui sont les mandataires ?



Cartographie des mandats

Vous pouvez y retrouver :

- La liste des mandataires
- Le répertoire des instances
- Les coordonnées des mandataires
- La liste des mandataires
- La liste des mandataires

Prezi

Le réseau des mandataires Uriopss Île-de-France

Qui ?

Quoi ?

Où ?

Quand ?

Comment
?

Pourquoi
?

Quoi ?

Que sont les mandats ?



Instance : tout lieu où l'Uriopss Île-de-France est représentée que ce soit politiquement, techniquement ou les deux et sur les différents territoires.



Mandat : acte par lequel l'Uriopss Île-de-France donne pouvoir à un tiers – personnes physique (titulaire ou suppléante) pour la représenter dans une instance. Il peut y avoir plusieurs mandats au sein d'une même instance.



Mandataire : personne physique occupant un mandat au sein d'une instance au nom de l'Uriopss Île-de-France. Un même mandataire peut occuper plusieurs mandats dans différentes instances.

LES CHIFFRES CLES



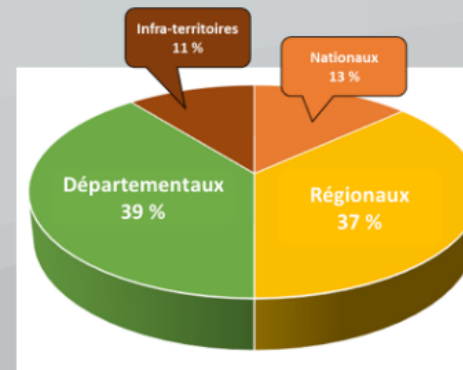
158 mandats
(titulaires et suppléants)



80 instances
où siège l'Uriopss



103 mandataires
(titulaires et suppléants)



Répartition des mandats par territoires

où ?



Où siègent les mandataires ?



- Comité d'entente régional



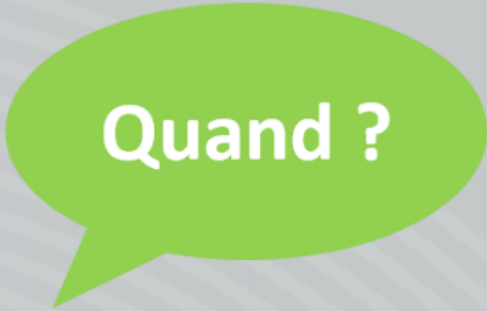
- Conseils Territoriaux de Santé (CTS)
- Conseils Départementaux pour la Citoyenneté et l'Autonomie (CDCA)
- Groupements Hospitaliers de Territoires (GHT)
- Commissions de sélection des appels à projets



- Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie (CRSA)
- Commissions et groupes ARS
- Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale (TITSS)



- Comité technique national « Enquête de coûts SERAPHIN PH »



Quand ?

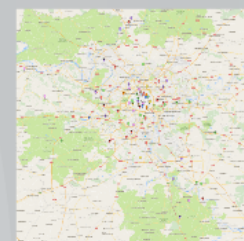
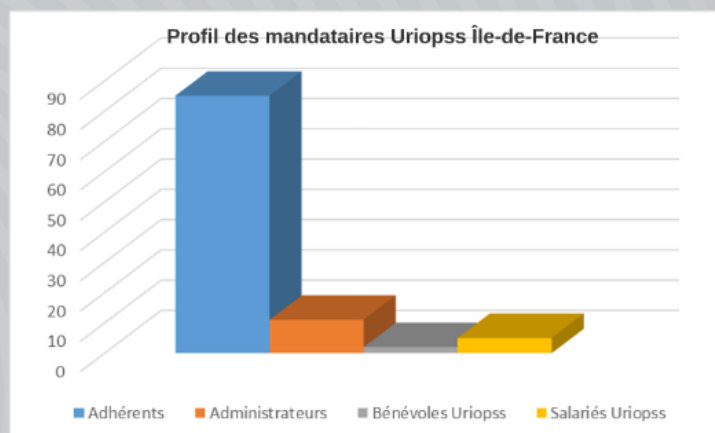
Quand l'Uriopss est-elle amenée à rechercher de nouveaux mandataires ?

- A la **création** de nouvelles instances
 - Lors du **renouvellement** des instances
 - En cas de **démission** d'un mandataire

Qui ?



Qui sont les mandataires ?



Cartographie des mandats



Vous pouvez y retrouver :

- La liste des mandataires
- Le dispositif d'animation
- Les commissions Uriopss IdF
- La charte des mandataires
- Le lien vers la cartographie interactive

Consultable sur le site
www.uriopss-idf.asso.fr

Pourquoi ?

Pourquoi être / devenir mandataire ?

Représenter les acteurs du secteur privé non lucratif adhérents de l'Uriopss Île-de-France au sein des instances de concertation et de co-construction

Valoriser la **plus-value des adhérents** sur le territoire

Veiller à la **reconnaissance des expertises et actions** des adhérents

Défendre les **intérêts des personnes fragiles** franciliennes

Faire le lien entre les instances et les adhérents d'un territoire

Comment ?

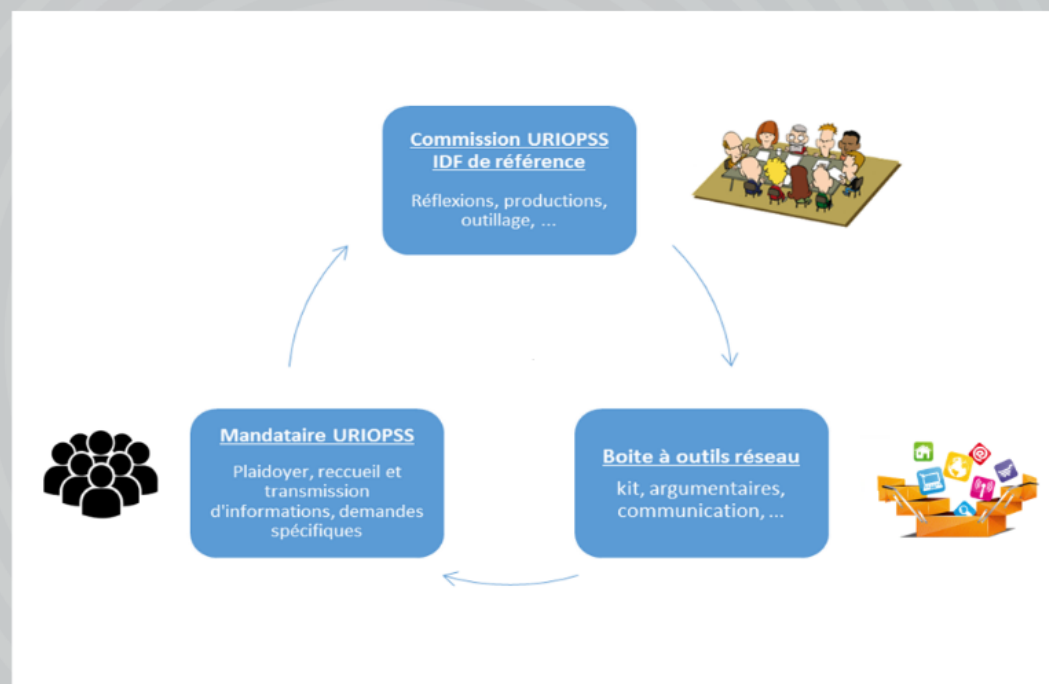
Comment je deviens mandataire ?

1. Soyez en **veille sur les appels à candidatures** lancés par l'Uriopss Île-de-France ou **force de proposition** dans le cas d'une interpellation territoriale
2. **Adressez votre candidature motivée** à l'aide du formulaire prévu à l'Uriopss Île-de-France
3. Patientez le temps que **l'Uriopss Île-de-France traite votre candidature** et la transmette aux instances décisionnaires dans le cadre d'une procédure de concertation
4. **Recevez la réponse** sur votre candidature par mail

**Bienvenue dans le réseau des
mandataires Uriopss Île-de-France**

Comment ?

Comment fonctionne le réseau des mandataires ?

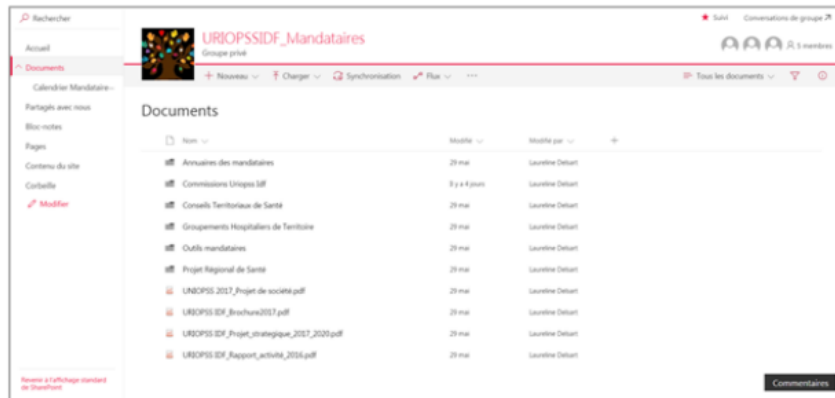


La boîte à outils des mandataires



La lettre des mandataires

Lettre d'information n°1 - Juin 2017



Fiche remontées
d'information



Les mandataires Uriopss Île-de-France :

un réseau d'acteurs engagés dans vos territoires



Présentation d'ADERE Ile-de-France





Ile de France

" le réseau d'achat partagé "

Créée en partenariat avec l'URIOPSS Ile de France en 2011, l'association ADERE IDF permet aux associations du secteur social et médico-social de réaliser des **économies, en termes financiers et en termes de temps.**

ADERE IDF est membre du réseau national U.N.ADERE, **centrale de référencement associative** : des négociations tarifaires privilégiées sont mises à disposition des adhérents avec 85 fournisseurs, positionnés sur près de 60 gammes de produits et services.

- Consommables



Office DEPOT



- Matériel



RICOH

- Services



- Alimentaire



Les services gratuits de proximité d'ADERE Île de France

- Rendez-vous de suivi individualisé
- Etudes comparatives gratuites
- Accompagnement et conseil : mise en relation, demande de devis, vérification de factures
- Projets d'investissement (extension, rénovation, création d'établissement)

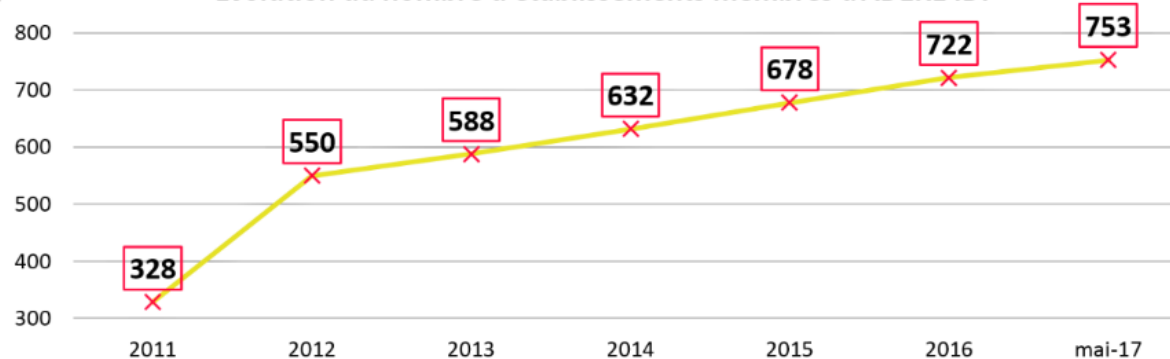
-31 %

C'est la moyenne des économies réalisées par les établissements adhérents en Ile de France, toutes gammes confondues*

Modalités d'adhésion : cotisation annuelle de 50€ par établissement ou service

* Source : moyenne des 833 études comparatives réalisées par ADERE Île-de-France entre 2011 et 2017

Evolution du nombre d'établissements membres d'ADERE IDF



• Exemples d'associations adhérentes:





Ile de France

" le réseau d'achat partagé "



Merci de votre attention

Contacts :

Elsa DESPOISSE, Chargée de mission

Silvana VUONO, Assistante régionale

ADERE Ile-de-France

16 rue des Terres au Curé - 75013 PARIS

Tel: 01 44 93 81 51

E-mail : accueil@adere-idf.fr

L'Uriopss Île-de-France

Merci de votre attention
et bon appétit!

